



**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 6 novembre 2023, le règlement #2023-008 modifiant les règlements #277 et 2016-214 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 19<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-trois.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alexandra Dupont".

Alexandra Dupont  
Directrice générale